

Adresse de la société populaire, du conseil général et des autorités constituées de Hesdin (Pas-de-Calais), lors de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire, du conseil général et des autorités constituées de Hesdin (Pas-de-Calais), lors de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 309-310;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22157_t1_0309_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tout ce qui pourroit tendre au rétablissement de la tyrannie, et enfin de mourir plutôt que de consentir à perdre la liberté ». Tous les citoyens, après avoir dit « nous le jurons » avec enthousiasme, ont fait retentir la salle des cris répétés de vive la libéré, vive la Convention, à bas les tyrans !

Dont, et de tout ce que dessus, avons dressé le présent procès-verbal les jour et an que dessus.

Délivré pour copie par moi, secrétaire greffier soussigné, à Sougerres, ce 25 thermidor l'an II de la République française une et indivisible.

TALLARD.

j

[Le conseil g^{al} de la comm. de L'Unité (1), le c. de surv. révol. et les membres de la sté popul. réunis, à la Conv.; s.d.] (2)

Liberté, égalité, fraternité, ou la mort !

Citoyens représentans,

Entourés des eaux du vaste océan, habitués dès l'enfance à lutter contre cet élément terrible, les belles lettres ne sont point encore parvenues jusqu'à nous. Semblables au paysan du Danube, nous dirons la vérité pour inviter le sénat français à rester à son poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés aient appris à leurs dépens ce que peut un grand peuple dont la liberté est l'idole. Si nos cœurs avaient été profondément affligés que l'athéisme eût paru le disputer un instant aux idées reçues de tous les peuples du monde, ils ont été rassurés par votre immortel décret. Pilotes du vaisseau de l'Etat, vous avez regardé avec courage l'orage qui semblait devoir l'engloutir, une manœuvre hardie l'a su tirer du naufrage et l'habileté qui vous caractérise saura le conduire au port.

C'est au peuple d'entretenir le vaisseau qu'il vous a confié, rien n'est cher pour la liberté, nos fortunes et notre sang sont au-dessous d'un bien si précieux. Quel encouragement pour vous qu'un assentiment aussi général !

Eh bien, citoyens, puisque vos âmes en sont attendries au point de vous faire compter pour rien l'immensité de vos travaux, vous resterez constamment à votre poste, nous le répétons encore, jusqu'à ce que notre liberté soit entièrement assurée. Pour nous, disposés à vivre libres, nous défendrons notre isle avec ardeur, eh si, sous le règne des tyrans, des rois, notre courage s'est manifesté tant de fois contre les Espagnols et les lâches Anglais, quel doit être son énergie sous celui de la liberté ! Des armes, citoyens représentans, des armes ! Nous n'en sommes pas assez munis et notre isle est une de celles la plus avancée en mer, conséquemment extrême frontière.

S'il faut vous faire l'énumération de nos dons, nous le dirons avec la même simplicité que nous avons déjà énoncée. Nous avons secouru

nos frères qui ont été combattre nos ennemis, de même que leurs femmes et leurs enfans : plus de 500 chemises ont été le fruit de différentes collectes; linges, charpies, draps, habits, manteaux; matières d'or, d'argent, et cuivre provenant d'objets de culte; cendres pour l'alkalisation des eaux qui doivent fixer le salpêtre; 1914 livres pesant de chiffons; cottisation pour la construction du vaisseau que se propose d'offrir notre département à la République; équipement d'un cavalier jacobin, d'un jeune orphelin pour le service de mer, ce dernier aux frais du conseil général de cette commune; et autres dons volontaires dont il est inutile de parler avec emphase parce que des républicains n'ont d'autre but que d'être utiles à leur patrie.

Nous ne pouvons finir cette adresse, citoyens, sans vous témoigner l'indignation qu'a excitée dans nos cœurs l'assassinat commis sur deux représentans du peuple. C'est donc ainsi que nos ennemis, oubliant le droit sacré des nations, la vertu et la justice, foulent aux pieds des vertus aussi anciennes que le monde. Mais qu'ils tremblent, les traîtres ! Le peuple français vengera le crime des rois, la liberté et l'égalité s'assembleront sur les débris de leurs trônes chancelans, la foudre que ses mains prépare frappe déjà leurs têtes altières. Elle va s'éclatant de toutes parts, et bientôt ils ne seront plus.

GROSSARD (maire et sociétaire), BRUNEAUX (secrétaire), GODEAUX (agent nat. et sociétaire) et 8 autres signatures d'officiers municipaux et de sociétaires.

Comité de surveillance : GODEAU, PEROCHEAU, P. AUSSAND, DESGRAVES, GUILLEMOT, SEGUIN, NADEAU, ROURETOT, ROVAIERE (et sociétaire).

Société populaire : VILLEFUMAD (secrét. de la sté), MARCHANT aîné (présid.), VIGÉ (secrét.) et 44 autres signatures.

k

[Les membres composant le conseil g^{al} de la comm. d'Hesdin (1), à eux réunis tous les corps constitués civils et militaires et les membres de la sté popul. et montagnarde de la même comm., à la Conv.; Hesdin, 12 therm. II] (2)

Citoyens représentans,

Jamais l'ascendant de quelques réputations ne nous conduira au précipice et si, au milieu des victoires les plus signalées, de nouveaux dangers menacent la patrie, nous nous gardons bien de les aggrandir en nous éloignant de la représentation nationale à laquelle nous avons juré avec le peuple, à laquelle nous jurons encore de demeurer toujours unis, à laquelle toute la commune d'Hesdin, extraordinairement assemblée autour de la Montagne, a juré d'obéir toujours.

(1) Isle de la Liberté, Charente-Inférieure (ci-devant Saint-Georges, Ile d'Oléron).

(2) C 319, pl. 1300, p. 22. Bⁱⁿ, 6 fruct. (suppl^h).

(1) Pas-de-Calais.

(2) C 319, pl. 1300, p. 23. Mentionné par Bⁱⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl^h).

Nous venons, au nom de tous les républicains de cette commune et au nôtre, vous déclarer que nous périrons tous plutôt que de perdre en un jour six années de révolution, de sacrifices et de courage, que nous périrons tous plutôt que de rentrer sous le joug que nous avons brisé.

Continuez vos travaux, ils ne seront point stérils et le courage de nos armées ne deviendra pas nul, et jamais nous ne mettrons en balance les hommes avec la patrie, des représentants individuellement avec la Convention. Périissent tous les scélérats qui ressemblent à Robespierre ! *Périissent tous les tyrans !* Vous avez pris les armes pour les attaquer et les vaincre, vous avez décrété de ne point vous séparer que la patrie ne soit vengée. Nous sommes armés, citoyens, pour punir ceux qui oseraient se montrer contre la révolution et nous passerons les jours et les nuits en permanence jusqu'au moment où vous nous direz qu'il n'y a plus de trait[r]es à punir. Vive la République une et indivisible ! S. et F.

BRARD fils (*maire*), DUPUIS (*juge*), LAISNÉ (*membre du bureau de paix*), LAISNÉ (*juge de paix*), HERMEL (*présid. du c. révol.*), DUMUR (*commdt de la garde nat.*), J. A. DEBOUT (*commdt le dépôt du 6^e b^{on} du Pas-de-Calais*), VINCENT (*commdt de place*), DÉBORDE (*adjt cap^e de place*), LEFEVRE (*commdt le dépôt du 2^e b^{on} de la Somme*), BONNEFOND (*off. commdt le dépôt du 49^e régiment*), POIRSON (*cap^e commdt le dépôt de la 29^e demi brigade*) et près de 60 autres signatures.

I

[*Le conseil g^{al} du distr. de Cambrai (1), à la Conv.; s.d.*] (2)

Extrait du registre aux procès-verbaux des séances du conseil général du district de Cambrai. Séance du 11 thermidor 2^e année de la République française une et indivisible, 9 heures du soir.

Les administrateurs du district de Cambrai, instruits par les papiers publics et par des lettres particulières de la conspiration formée contre la Convention nationale par Robespierre l'aîné, Robespierre le jeune, Saint-Just, Lebas et Couton, tous représentants du peuple, et par Henriot, commandant de la garde parisienne, Dumas, président du tribunal révolutionnaire et autres leurs complices, tendante à anéantir la Convention nationale, à renverser la République et à ériger une autorité dictatoriale et despotique,

Considérant que tous les bons Français ont fait le serment de vivre libres ou de mourir et qu'ils périeraient plutôt que de se soumettre à la tyrannie, sous quelque forme qu'elle se représentât,

Considérant que l'attachement des bons citoyens à la Convention nationale peut seul sauver le peuple des nouveaux dangers dont la liberté est menacée et que les administrations

populaires ne peuvent prendre de mesures trop promptes, trop énergiques pour déjouer les manœuvres de la faction criminelle qui vient d'être découverte.

Où l'agent national, arrêtent, après avoir spontanément juré une haine implacable à tous les ennemis du peuple, que tous les membres de l'administration resteront en permanence jusqu'à l'arrivée officielle de la nouvelle du triomphe de la patrie sur les conspirateurs. Que la municipalité et le comité révolutionnaire de cette commune seront convoqués sur le champ pour rester également en permanence et veiller au salut public. Que le comité révolutionnaire prendra promptement toutes les mesures nécessaires pour comprimer les malveillans et maintenir l'ordre. Que le présent arrêté sera envoyé sans délai à la Convention nationale et qu'il sera imprimé en nombre suffisant d'exemplaires pour être adressé à toutes les communes de ce district, avec invitation à ces dernières de rester fidèles à la représentation nationale et de préférer dans toutes les circonstances la patrie aux individus quels qu'ils soient, de défendre jusqu'à la mort la liberté et l'égalité et de vouer à l'exécration tout ambitieux qui voudrait attenter à la souveraineté du peuple.

GRAS (*présid. provisoire*), FAREZ (*agent nat.*), BOISDON, GUERARD, FAILLE, DHERBECOURT, MOLINIER, ARNOUX, J. MARTIN, Th. MASCAUX, LEFEBVRE.

m

[*Le présid. du directoire du départ^t de l'Isère, au présid. de la Conv.; Grenoble, 6 therm. II*] (1)

Je t'envoie, citoyen président, l'adresse que le directoire a fait à la Convention nationale pour la féliciter sur ses utiles et glorieux travaux. Veuille bien lui en donner connoissance. S. et F. Vive la République !

DRESVON (?).

Pères de la patrie,

En plaçant la probité et les bonnes mœurs à l'ordre du jour, vous avez établi la République sur sa vraie, sur sa seule base. En reconnoissant l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme vous avez relevé les esprits que l'idée du néant éternel aurait pu replonger dans le vice et la dissolution qui appartiennent aux monarchies. En organisant un gouvernement révolutionnaire vous avez substitués une exécution régulière et rapide aux mouvements désordonnés de tous les pouvoirs. En lançant toutes les factions sur l'échafaud vous avez empêché que l'étranger n'absorbât l'action du gouvernement et ne régnât sur la France à la place du peuple. En déclarant une guerre sans quartier au plus scélérat et au plus dangereux de tous nos ennemis vous avez répondu à l'ardeur belliqueuse de tous nos soldats citoyens qui veulent la victoire ou la mort, et de tous les François qui ont juré de vivre libre ou de mourir.

(1) Nord.

(2) C 319, pl. 1300, p. 24. Mentionné par bⁱⁿ, 4 fruct. (I^{er} suppl.).

(1) C 319, pl. 1300, p. 25, 26. Mentionné par Bⁱⁿ, 4 fruct. (I^{er} suppl.).